

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 04 octobre 2010 à 18 h 00**

Date de convocation : 27 septembre 2010

Date d'affichage : 08 octobre 2010

**Etaient présents** : MM. Serge BEJEAN — Philippe BLANCHARD - Mme Nathalie BOUCHARD – MM. Jean-Marie CHEKHAB – Eric COIFFIER – Mme Brigitte CRETIN – MM. Robert DENIS – Mme Marine DOLE – MM. Patrick GUENOT – Jean-Marc GUILHERMET - Félix MACARD – Jean-Claude MARTEL – Lucien MENETRIER – Michel RIGOULET – Fabrice SAUDON - David TETU.

**Absents excusés** : M. Jean-Luc CROISERAT (procuration à M. David TETU),  
Mme Annick COTTET (procuration à M. Michel RIGOULET).

**Absent** : M. François BONNEFOY.

**M. David TETU a été nommé secrétaire.**

\* .\* .\* .\* .\* .\*

Compte rendu du 06 septembre 2010 : ADOPTE A L'UNANIMITE.

\* .\* .\* .\* .\* .\*

## ORDRE DU JOUR

### I – VOIRIE

- A. Aménagement carrefour du Marronnier,
- B. Aménagement voiries rue de Dole,
- C. Eclairage public rue de Saint-Ylie – Financement définitif (SIDECE),
- D. Demande subvention ATA et amendes de police rue de Dole.

### II – AFFAIRES BUDGETAIRES

- A. Tarifs divers 2011,
- B. Décision modificative n° 1 – Budget communal,
- C. Charges de fonctionnement écoles 1<sup>er</sup> degré,
- D. Don (Gueules Noires).

### III – DIVERS

\* .\* .\* .\* .\* .\*

## **I – VOIRIE (Rapporteur : Jean-Marc GUILHERMET)**

### **A. Aménagement carrefour du Marronnier – Etude de faisabilité**

VU la délibération du 09 juillet 2007 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour du Marronnier ;

VU la délibération du 12 avril 2010 résiliant la mission de maîtrise d'œuvre de la Direction de l'Équipement ;

VU le projet de mission pour étude de faisabilité relative à l'aménagement de ce carrefour par le Cabinet MERLIN ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- ACCEPTE que cette mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement du carrefour du Marronnier soit confiée au Cabinet MERLIN ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention établie par le Cabinet MERLIN ;
- NOTE que le montant de la rémunération forfaitaire pour cette mission sera de 3 900,00 € HT à prévoir au Budget primitif de 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **B. Aménagement voiries rue de Dole – Convention complémentaire pour maîtrise d'œuvre**

VU la délibération du 28 septembre 2009 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Anciennes Forges et de la rue de Champvans ;

SUITE au désengagement de l'Etat (DDE) pour l'aménagement des voiries rue de Dole ;

VU le projet de convention complémentaire pour la rue de Dole à la convention d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre passée le 08 octobre 2009 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- ACCEPTE que cette mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour l'assistance à la passation du marché de travaux et le suivi des travaux nécessaires à l'aménagement de voirie de la rue de Dole soit confiée au Cabinet MERLIN ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- NOTE que le montant de la rémunération du maître d'œuvre sera de 6 000,00 € HT à prévoir au Budget primitif de 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **C. Eclairage public rue de Saint-Ylie – Financement définitif (SIDEDEC)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que par délibération antérieure, il a accepté le projet présenté et son financement prévisionnel initial estimé à 11 590,00 € TTC ;

VU le versement au SIDEDEC de 80 % de la participation initiale de la commune, soit 5 570,00 € ;

CONSIDERANT qu'après travaux le montant définitif des dépenses de cette opération présenté par le SIDEDEC s'élève à 11 047,03 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- APPROUVE le financement définitif de l'opération ;
- PREND ACTE que compte tenu du versement partiel cité ci-dessus et du coût final de l'opération, la commune versera la somme de 1 058,22 € à titre de financement complémentaire définitif ;
- PRECISE que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 23 de l'exercice 2010, la présente délibération devant servir d'ouverture de crédits de la même somme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### **D. Demande subvention ATA et amendes de police rue de Dole**

La Municipalité a décidé des travaux d'aménagement sur la rue de Dole (du giratoire de la Chaufferie au giratoire de la rue de Saint-Ylie),

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- SOLLICITE du Département l'attribution de subventions aussi larges que possibles dans le cadre des Aménagements de Traverse en agglomération (A.T.A.) et des Amendes de Police ;
- S'ENGAGE à régler le solde du financement par l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2011 de la Commune ;
- DEMANDE une autorisation de préfinancement la date prévisible des travaux étant Mars 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **II – AFFAIRES BUDGETAIRES (Rapporteur : David TETU)**

### **A. Tarifs divers 2011**

- Location salle des fêtes

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- FIXE comme suit les tarifs de la salle des fêtes à compter du 01 janvier 2011

## HABITANTS DE FOUCHERANS ET SOCIETES DE FOUCHERANS

	1 jour	2 jours
- Mariage, fête famille, repas dansant	250,00	355,00
- Apéritif mariage, lunch (jusqu'à 22 h)	165,00	
- Loto, concours cartes, vente au profit de	250,00	
- Bal	350,00	
- Vente exposition (108,00 €/jour supplémentaire)	275,00	
- Réunions, assemblées générales (+ 50 membres)	gratuit	
- Arbre de Noël, réunions diverses, galette, autre	40,00	
- Départ retraite, noces d'Or, anniversaire 90 ans et plus (par 5 ans) jusqu'à 2 jours	38,00	

(manifestation supérieure à 2 jours : 69,00 € supplémentaire/jour)

## HABITANTS NON RESIDENTS A FOUCHERANS ET SOCIETES EXTERIEURES

	1 jour	2 jours
- Mariage, fête famille, repas dansant	400,00	505,00
- Apéritif mariage, lunch (jusqu'à 22 h)	250,00	
- Loto, concours cartes, vente au profit de	402,00	
- Bal	412,00	
- Vente exposition (111,00 €/jour supplémentaire)	280,00	
- Réunions générales de sociétés sans repas (+ 50 membres)	185,00	
- Arbre de Noël, réunions diverses	185,00	
- Réunions politiques suivant demande expresse	365,00	450,00

(manifestation supérieure à 2 jours : 69,00 € supplémentaire/jour)

Le paiement de la location sera effectué à la Trésorerie après la manifestation.

### VOTE :

Pour : 15  
Contre : 3

- Bris de vaisselle – salle des fêtes

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE d'appliquer le tarif ci-joint aux utilisateurs, en cas de bris ou de perte de la vaisselle utilisée à compter du **01 janvier 2011**,

### **ASSIETTES**

Plate	4,87
Creuse	4,97
Dessert	2,97

### **VERRES**

Coupe	2,03
Vin	1,69
Eau	1,56

Ordinaire	1,25
Tasse à café	3,58
Soucoupe	0,31
<b>COUVERTS</b>	
Fourchette	0,90
Couteau	1,28
Cuillère à café	0,40
Cuillère à soupe	0,90
<b>DIVERS</b>	
Plat ovale inox 34 cm (plat)	15,78
Plat ovale inox 40 cm (creux)	22,99
Plat inox 60 cm (plat)	21,61
Saladier	11,56
Pichet à eau	4,93
Bol	7,34
Corbeille à pain	9,05
Plateau	35,69
Couteau à fromage	8,99
Couteau à découper	55,48
Couteau à désosser	39,39
Fourchette à viande	41,59
Louche	28,49
Ecumoir inox	34,88
Coupe pain	278,62
Seau à champagne	43,98
Planche à découper	32,00
Fusil mèche ovale	64,46
Cendrier	1,85
Tire-bouchon	8,69
Grand balai	34,88

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Location petites salles communales

VU la délibération du 28 septembre 2009,

CONSIDERANT qu'une hausse sera appliquée à compter du **01 janvier 2011**,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE des prix de location des salles communales suivantes :

## **CLUB HOUSE, SALLE PETANQUE, PIGNON NORD**

### **Repas**

- 1 jour 59,00 €
- 2 jours 88,00 €

**Apéritif** 39,00 €

**Départ retraite, noces d'or, anniv. 90 ans et par 5 ans** gratuit

Les locations seront effectives après accord des utilisateurs habituels et du bureau municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Location atelier distillation

VU la délibération du 28 septembre 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- FIXE les prix comme suit :
  - 17,00 € par demi-journée pour les habitants de Foucherans,
  - 34,00 € par demi-journée pour les personnes de l'extérieur,

**à compter d'octobre 2011.**

Les utilisateurs débarrasseront eux-mêmes la gêne.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Chambre funéraire – redevance passage corps

CONSIDERANT qu'une hausse sera appliquée **à compter du 01 janvier 2011,**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE l'augmentation de la redevance par passage de corps à 6,30 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Concession au cimetière

VU la délibération du 28 septembre 2009,

CONSIDERANT qu'une hausse sera appliquée **à compter du 01 janvier 2011,**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE l'augmentation des tarifs des concessions dans le cimetière communal soit

- 123 € pour les trentenaires (61,50 € le m<sup>2</sup>),
- 583 € pour les cinquantenaires (291,50 € le m<sup>2</sup>).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Ancien columbarium

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** comme suit les tarifs du nouveau columbarium et des caveaux pour urnes **à compter du 01 janvier 2011** :
  - 268,00 € par case (4 urnes maximum, trente ans renouvelables),
  - 90,00 € de droit d'ouverture de case.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Nouveau columbarium et caveaux pour urnes

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE** comme suit les tarifs du nouveau columbarium et des caveaux pour urnes **à compter du 01 janvier 2011** :
  - **Nouveau columbarium** : 380,00 € par case (4 urnes maximum, trente ans renouvelables),
  - **Caveaux pour urnes** : 306,00 € par caveau (4 urnes maximum, trente ans renouvelables),
  - **Droit d'ouverture de case** pour nouveau columbarium et caveaux pour urnes : 90,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Droit de place

VU la délibération du 28 septembre 2009 ;

CONSIDERANT qu'une hausse sera appliquée à compter du **01 janvier 2011**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE la mise en application des tarifs suivants :

Vente sur la voie publique :

- |                 |         |
|-----------------|---------|
| • Occasionnelle | 26,80 € |
| • Hebdomadaire  | 6,40 €  |
| • Cirque        | 42,10 € |

- DEMANDE aux locataires de nettoyer leur emplacement avant leur départ.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- Photocopies

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de fixer, **à compter du 01 janvier 2011**, le tarif des photocopies pour les associations à :
  - Noir et blanc : 0,066 € le flash,
  - Couleur : 0,29 € le flash.
- NOTE que le règlement s'effectuera en fin d'année sur présentation d'un titre de recettes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

#### B. Décision modificative n° 1 – Budget communal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 : dépenses imprévues Invest	3 500.00 €	
<b>TOTAL D020 : dépenses imprévues Invest</b>	<b>3 500.00 €</b>	
D1641 : emprunts en euros		3 500.00 €
<b>TOTAL D16 : remboursement d'emprunts</b>		<b>3 500.00 €</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE.

#### C. Charges de fonctionnement écoles 1<sup>er</sup> degré

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une convention entre Dole et Foucherans concernant les charges de fonctionnement des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré accueillant les enfants de la Ville de Dole.

En application des textes et conformément à la convention passée avec la Ville de Dole le 23 novembre 1990,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- FIXE pour l'année 2009/2010 la participation de la Ville de Dole à 45 % du coût de fonctionnement des établissements scolaires par enfant soit :
  - 512,00 € pour chaque enfant de Dole inscrit dans une école maternelle publique de Foucherans ;
  - 334,00 € pour chaque enfant de Dole inscrit dans une école primaire publique de Foucherans ;



- ACCEPTE que la Ville de Dole réclame à la Commune de Foucherans pour l'année scolaire 2009/2010 :
  - 527,00 € pour chaque enfant de Foucherans inscrit dans une école maternelle publique doloise ;
  - 291,00 € pour chaque enfant de Foucherans inscrit dans une école primaire publique doloise.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**D. Don (Gueules Noires)**

APRES AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL

- ACCEPTE le don fait à la Commune par l'Association « Les Gueules Noires » soit la somme de 200 € en chèque.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**III – DIVERS**

**A. Référent TNT**

Le 16 novembre, la Région Franche-Comté passera au « tout numérique ».  
Pour faciliter les démarches des particuliers à ce passage à la TNT, un référent a été choisi parmi les conseillers ; ce sera Monsieur Jean-Luc CROISERAT qui se tiendra à la disposition des personnes intéressées.

**Séance levée à 19 h 00**